



# Concours du second degré

## Rapport de jury

---

Concours : **Concours réservés d'accès au corps des professeurs certifiés (CAPET et CAER)**

Section : **Economie et gestion**

Options : **Communication, organisation et gestion des ressources humaines**

**Comptabilité et finance**

**Marketing**

**Conception et gestion des systèmes d'information**

**Session 2015**

Rapport de jury présenté par :

**Alain HENRIET**  
président du jury

# SOMMAIRE

I/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONCOURS

II/ LES STATISTIQUES GLOBALES (PAR OPTION)

III/ PRÉSENTATION DES ÉPREUVES

IV/ RÉSULTATS COMMENTÉS

V/ SUJETS DE LA SESSION

LE RAPPORT DE JURY EST ÉTABLI SOUS LA  
RESPONSABILITÉ DU PRÉSIDENT DE JURY

## I/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONCOURS

Le concours réservé d'accès au corps des professeurs certifiés de la session 2015 dans la spécialité « économie et gestion » est ouvert dans quatre des cinq options existantes, à savoir :

- option A – Communication, organisation et gestion des ressources humaines
- option B – Comptabilité et finance
- option C – Marketing
- option D – Informatique et systèmes d'information.

L'ouverture de ce recrutement se fait dans le cadre de la loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative, entre autres, à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Les principes et modalités d'organisation des concours réservés à l'intention des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ont été définis dans une note de service du 17 décembre 2012 publiée au BOEN n°47 du 20 décembre 2012. Cette note précise en particulier les conditions générales requises pour concourir (enseignement public et enseignement privé), les pièces justificatives à fournir par les candidats et les modalités d'organisation des épreuves. Elle a été complétée par une note parue au BO du 18 juillet 2013.

Les concours réservés doivent en principe être ouverts pendant quatre sessions consécutives (2013 à 2016) mais pas nécessairement tous les ans dans chacune des spécialités ou options. Ainsi l'option B, ouverte en 2013, n'a pas été maintenue pour la session 2014 mais ré-ouverte en 2015.

J'attire l'attention des candidats sur les dispositions de l'alinéa 1.1.5. de la note précitée sur les inscriptions multiples : les candidats ne peuvent se présenter qu'à un seul recrutement réservé au titre d'une même année civile d'ouverture du concours réservé, c'est-à-dire un seul corps, une seule spécialité et une seule option à l'intérieur de cette spécialité (cette limitation ne vaut que pour les recrutements réservés). Ainsi il importe que le candidat choisisse l'option la plus en rapport avec son expérience professionnelle et construise son dossier en montrant l'adéquation de cette expérience et les dimensions scientifiques et didactiques caractéristiques de l'option retenue.

Le nombre de postes ouverts à la session étant défini par option, chacune des quatre options a fait l'objet d'un jury spécifique intégrant des professeurs certifiés et agrégés expérimentés (avec au moins enseignant relevant du privé sous contrat) sous la vice-présidence d'un ou une IA-IPR d'économie et gestion. Ces éléments sont présentés dans la partie II du rapport.

Seul le président de jury a été commun à tous les jurys afin d'assurer une approche commune et partagée des modalités d'examen des dossiers et de passage de l'épreuve orale dans les différentes options du CAPET réservé de la spécialité « économie et gestion ».

Le nombre de postes offerts au concours qui avait augmenté en 2014 dans toutes les options ouvertes par rapport à 2013 a été réduit pour tenir compte du vivier potentiel. Le nombre de dossiers valides a logiquement continué de baisser par rapport aux sessions précédentes car, les conditions d'inscription fixées initialement n'ayant pas été modifiées, le nombre de candidats potentiels tend à s'amenuiser au fil des années. Le taux d'absence à l'oral des candidats déclarés admissibles a heureusement fortement baissé et les candidats se sont globalement mieux préparés que lors des deux sessions précédentes. Il n'en reste pas moins que tous les postes n'ont pas pu être pourvus, en particulier au CAPET.

Après un rappel sur la nature des épreuves, la cinquième partie du rapport est consacrée à la présentation commentée des deux épreuves avec des appréciations et des conseils formulés par les membres de jury qui pourraient être utilement pris en compte dans la préparation et la présentation des futurs candidats. Les observations des quatre jurys étant convergentes, il a été jugé plus pertinent de faire un rapport de synthèse. À noter qu'en option D, les six dossiers déposés correspondaient à des profils scientifiques solides mais malheureusement deux seulement répondaient aux conditions d'inscription de ce concours. Nous encourageons les

candidats invalidés à se présenter aux autres modalités de recrutement du CAPET D (externe ou interne).

En conclusion, j'adresse mes vifs remerciements aux équipes de direction des établissements qui ont accepté de mettre à notre disposition les salles et équipements nécessaires au fonctionnement des différents jurys, à savoir le lycée hôtelier de La Rochelle pour l'admissibilité, les lycées Kyoto à Poitiers et J. Guesde à Montpellier, ainsi que les inspecteurs et les enseignants qui ont apporté leurs compétences et leur dévouement pour que cette session se déroule dans les meilleures conditions en respectant des dispositions relativement contraignantes.

**ALAIN HENRIET**  
**Inspecteur général de l'éducation nationale**

### II/ LES STATISTIQUES GLOBALES

	A			B		C			D		
	2013	2014	2015	2013	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
<b>Nombre de postes</b>	<b>28</b>	<b>43</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>6</b>
- CAPET	22	35	18	16	10	13	20	12	6	8	4
- CAER	6	8	6	3	3	4	6	11	5	4	2
<b>Dossiers reçus</b>	<b>107</b>	<b>65</b>	<b>29</b>	<b>53</b>	<b>22</b>	<b>107</b>	<b>60</b>	<b>51</b>	<b>28</b>	<b>14</b>	<b>6</b>
<b>Anomalies</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Dossiers validés</b>	<b>100</b>	<b>47</b>	<b>24</b>	<b>52</b>	<b>12</b>	<b>102</b>	<b>52</b>	<b>42</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>2</b>
- CAPET	63	30	17	38	10	60	34	20	12	2	0
- CAER	37	17	7	14	2	42	18	22	13	8	2
<b>Admissibles</b>	<b>48</b>	<b>32</b>	<b>20</b>	<b>31</b>	<b>9</b>	<b>40</b>	<b>36</b>	<b>27</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>2</b>
- CAPET	31	19	14	24	7	29	22	11	10	2	0
- CAER	17	13	6	7	2	11	14	16	11	8	2
<b>Présents</b>	<b>41</b>	<b>28</b>	<b>18</b>	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>33</b>	<b>35</b>	<b>27</b>	<b>17</b>	<b>9</b>	<b>2</b>
<b>Taux d'absentéisme</b>	<b>15%</b>	<b>13%</b>	<b>10%</b>	<b>10%</b>	<b>0%</b>	<b>18%</b>	<b>3%</b>	<b>0%</b>	<b>19%</b>	<b>10%</b>	<b>0%</b>
- CAPET	29	15	12	22	7	25	21	11	8	2	0
- CAER	12	13	6	6	2	8	14	16	9	7	2
<b>Admis</b>	<b>23</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>2</b>
- CAPET	17	10	6	14	5	13	15	5	6	2	0
<b>Postes non pourvus CAPET</b>	<b>5</b>	<b>25</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
- CAER	6	8	6	3	1	4	6	11	5	4	2
<b>Postes non pourvus CAER</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### III/ PRÉSENTATION DES ÉPREUVES

#### **1/ Épreuve d'admissibilité : étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat.**

Le dossier est adressé par le candidat dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de RAEP et fixe la liste des candidats qui sont autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission. Il est important de noter que l'examen du dossier ne donne pas lieu à une notation.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

**Dans une première partie** (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

**Dans une seconde partie** (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité.

Cette analyse doit mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat choisit de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé doit montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans les spécialité et option choisies.

#### **2/ Épreuve d'admission**

L'épreuve orale comprend deux parties bien distinctes

- présentation du dossier de RAEP (10 minutes) suivie d'un entretien de 20 minutes ;
- exposé de 10 minutes à partir d'un sujet préalablement fourni au candidat, suivi de 20 minutes d'échanges.

##### **Premier temps : présentation**

Le candidat présente son cursus et explicite la séquence pédagogique choisie dans le dossier RAEP fourni pour l'admissibilité. La présentation de l'action tirée de l'expérience du candidat doit

permettre de démontrer une maîtrise des savoirs académiques et de justifier les choix didactiques et pédagogiques sur lesquels est fondée l'activité.

Suit un entretien de 20 minutes permettant d'approfondir les éléments contenus dans le dossier de RAEP. Le jury apprécie que le candidat intègre les dispositifs à mettre en œuvre du point de vue de l'évaluation, de l'accompagnement, de la différenciation pédagogique et de la transversalité des enseignements.

### **Deuxième temps : exposé**

Pendant une demi-heure, le candidat prépare en loge un exposé structuré répondant au sujet proposé par le jury. Issu du référentiel ou des programmes des niveaux ciblés par le concours, ce sujet (libellé en quelques mots) est choisi en liaison avec la séquence pédagogique développée en première partie (donc chaque candidat a un sujet différent). Il vise à mesurer la capacité du candidat à explorer d'autres pistes de réflexion, voire à définir le niveau d'apprentissage objet de l'exposé.

L'entretien de 20 minutes qui suit est l'occasion d'apprécier les compétences scientifiques du candidat, mais aussi d'évaluer sa capacité à travailler en équipe sur un thème en envisageant des éléments de transversalité. Le jury attend un exposé clair et structuré. Il s'entend que la réponse au sujet posé doit être pertinente.

Le candidat se présente devant le jury avec son dossier et les notes prises pendant la préparation. Il n'a pas à sortir d'autres documents ou supports (ouvrages, manuels).

L'entretien peut s'élargir à un questionnement sur le fonctionnement du système éducatif et les conditions effectives d'exercice du métier.

Les candidats pour la session 2014 avaient été invités dans le rapport de jury de la session 2013 à prendre en compte les nouveaux textes concernant la formation des enseignants et en particulier le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation publié au B.O n° 30 du 25 juillet 2013 (arrêté du 1er juillet 2013 – Journal officiel du 18 juillet 2013).

## IV/ COMMENTAIRES

*Les commentaires des jurys des quatre options étant convergents, le président de jury en a fait une synthèse). Les sujets posés à cette session figurent au point VI du présent rapport.*

### **V.1 Épreuve d'admissibilité**

Les jurys ont constaté que la majorité des candidats ont respecté les consignes de présentation et la contrainte du nombre très limité de pages.

Toutefois, certains dossiers ne répondent pas aux exigences de l'épreuve pour les motifs déjà identifiés lors des sessions antérieures : présentation d'une activité reposant sur des documents trop anciens et/ou ne comportant aucun document exploitable, registre de langage non conforme aux exigences requises, nombreuses fautes d'orthographe et de grammaire qui auraient pu être évitées après relecture, mise en page et structuration du dossier inadaptées vis-à-vis des compétences professionnelles attendues.

Certains candidats n'ont pas précisé ou développé les critères d'explicitation qui doivent être nécessairement présents pour que le jury puisse formuler une appréciation.

Pour les dossiers retenus comme valides, les activités exercées dans le monde de l'enseignement sont souvent riches et le jury a apprécié la diversité des enseignements assurés (en première et terminale STG/STMG, BTS dans le champ de l'option de spécialité choisie pour le concours) ainsi que l'implication des candidats dans les activités hors la classe (soutien aux élèves, contribution au processus d'orientation et d'insertion des élèves, organisation et encadrement de visites d'entreprises, suivi des stages...). La variété des publics concernés (formation initiale sous statut scolaire ou en alternance, formation continue) est également un élément positif lorsque cette variété est mise en relation avec une différenciation de l'approche pédagogique.

Quelques candidats ont repris le même dossier que lors des précédentes sessions avec les mêmes imperfections et sans prendre en compte les conseils des rapports du jury. Les candidats précédemment admissibles doivent absolument reconstruire leur dossier pour répondre aux attentes du concours.

#### **Première partie (2 pages)**

Les jurys rappellent aux candidats qu'une présentation organisée et structurée permet un repérage sans ambiguïté du cursus du candidat. Par ailleurs, certains dossiers ne présentent pas une réelle analyse réflexive de la situation professionnelle de l'enseignant. Les réalisations et les travaux décrits doivent dépasser la simple observation ou la copie d'ouvrages mais bien permettre de valoriser les potentialités du candidat dans son domaine professionnel. Les candidats non admis doivent particulièrement travailler cet aspect.

L'expérience doit également intégrer une dimension scientifique en rapport avec la spécialité demandée et faire état d'une réelle polyvalence sur l'ensemble des domaines d'intervention d'un enseignant d'économie-gestion.

#### **Deuxième partie (6 pages)**

Le règlement du concours prévoit que le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative. Les jurys ont constaté des progrès dans ce domaine. Si le choix est pertinent pour une majorité de dossiers, dans certains cas le candidat détaille l'ensemble de ses activités ou une progression annuelle, ce qui ne correspond pas à l'objectif de l'épreuve. D'autres candidats ont choisi une activité dont l'intérêt pédagogique et technique est faible par rapport au niveau d'enseignement retenu ou/et à la spécialité du concours, ce qui leur laisse peu de chance de démontrer leurs compétences.

Il reste important pour les candidats de montrer des situations et une réflexion en cohérence avec les programmes et référentiels actuels. Le contenu et le choix de l'activité retenue doivent témoigner d'une réelle maîtrise des contenus. L'utilisation inadaptée de certains documents (photocopies d'ouvrages, paraphrases de programmes et ouvrages) ne permettent pas d'apprécier les aspects didactiques et pédagogiques de l'activité présentée. Certains dossiers restent centrés sur des expériences en STG ou en baccalauréat professionnel (secrétariat ou comptable en particulier) sans aucune mise en perspective avec les évolutions récentes des programmes des classes concernées.

Si les jurys ont apprécié le recul dans l'analyse de la situation exposée et la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques de nombreux candidats, ils ont une nouvelle fois regretté que le thème de l'évaluation et sa contribution aux apprentissages des élèves ne soit pas considéré comme faisant partie de la pédagogie. L'évaluation est uniquement envisagée dans le cadre de la certification et non de la formation.

L'élève reste trop souvent absent des présentations et de nombreux candidats focalisent uniquement leur attention sur la transmission de connaissances sans faire le lien avec les apprentissages des élèves. Quelques candidats ont abordé à bon escient les problématiques de la prise en compte de la diversité des élèves, l'exercice de la responsabilité éducative et l'éthique professionnelle mais ils restent une exception.

Les jurys ont noté une évolution et une meilleure adéquation entre l'option présentée et le parcours des candidats.

## **Épreuve d'admission**

L'épreuve orale comprend deux parties :

- présentation du dossier de RAEP (10 minutes) suivie d'un entretien de 20 minutes ;
- exposé de 10 minutes à partir d'un sujet préalablement fourni au candidat, suivi de 20 minutes d'échanges.

## **Présentation**

Le candidat présente son cursus et explicite la séquence pédagogique choisie dans le dossier RAEP d'admissibilité. La présentation de l'action tirée de l'expérience du candidat doit permettre de démontrer une maîtrise des savoirs académiques et de justifier les choix didactiques et pédagogiques sur lesquels est fondée l'activité.

Les jurys attendent une présentation structurée qui montre les axes de réflexion et leur cohérence ainsi qu'une mise en perspective avec le métier.

Les jurys ont constaté un travail très sérieux de certains candidats. Quelques prestations ont été excellentes. La différence entre les candidats s'est souvent faite sur leur capacité à prendre de la distance vis-à-vis de l'expérience présentée, et de mettre en exergue des transversalités ainsi que des facteurs de réussite et/ou les difficultés rencontrées.

Les programmes de STMG (sciences de gestion en première et spécialité de terminale STMG) sont la cible privilégiée de ce concours mais chaque candidat doit avoir une connaissance suffisamment large des programmes pour avoir une vision globale du cycle secondaire et de STS indispensable à l'analyse réflexive professionnelle.

Suit un entretien de vingt minutes permettant d'approfondir le cursus et la pédagogie. Les jurys apprécient que le candidat présente les dispositifs à mettre en œuvre du point de vue de

l'évaluation, de l'accompagnement, de la différenciation pédagogique, et de la transversalité des enseignements. L'ensemble de ces éléments ne peuvent se réduire à présenter une séance extraite d'un ouvrage.

Il est conseillé aux candidats de ne pas restreindre leur approche à une utilisation exclusive sur un niveau d'enseignement donné mais d'être capable de transposer les connaissances et compétences présentées dans un autre niveau d'enseignement dans le cadre du continuum ou en lien avec d'autres enseignements.

## Exposé

Pendant une demi-heure, le candidat prépare en loge un exposé répondant à un sujet, suffisamment ouvert, proposé par le jury. Issu du référentiel ou des programmes du ou des niveaux ciblés par le concours, ce sujet est en phase avec la séquence pédagogique présentée en première partie. Il vise à mesurer la capacité du candidat à valoriser son niveau scientifique et à explorer d'autres pistes de réflexion.

L'entretien de vingt minutes qui suit est l'occasion d'évaluer les compétences scientifiques du candidat, mais aussi sa capacité à travailler en équipe pédagogique sur un thème en envisageant des éléments de transversalité, d'apprécier la pertinence des outils de mesure des acquis proposés aux élèves. Les jurys attendent un exposé clair et structuré. Il s'entend que la réponse au sujet posé doit être pertinente.

Le candidat se présente devant le jury avec son dossier et les notes prises pendant la préparation. Il n'a pas à sortir d'autres documents ou supports (ouvrages, manuels, ordinateur). In va de soi que les candidats doivent posséder un socle de connaissances académiques supérieur (ou a minima égal) à celui des programmes des sections de techniciens supérieurs.

Les jurys ont apprécié la qualité de la prestation de certains candidats qui ont démontré que leur parcours d'enseignant était déjà riche d'expériences diverses.

En revanche, comme pour les précédentes sessions, cet entretien a mis en évidence une insuffisance, pour certains candidats, de la maîtrise des connaissances scientifiques, une méconnaissance des enjeux de la réforme STMG et plus généralement de la réforme du lycée.

La maîtrise des notions et des savoirs scientifiques sous-jacents à l'économie-droit-management et à la spécialité choisie est indispensable. Certains candidats doivent porter leurs efforts de préparation sur la dimension théorique des notions savoirs étudiés.

D'autre part, le candidat doit être capable d'explicitier les éventuelles transversalités avec les autres disciplines et inclure précisément l'évaluation dans leur réflexion pédagogique. L'extrême spécialisation de certains candidats nuit à la compréhension des enjeux pédagogiques et ne leur permet pas de répondre aux questions du jury.

La formulation des sujets (repris infra) reprend dans certains cas des questions de gestion du programme de terminale en lien avec le thème développé par le candidat. Il ne s'agit pas de se limiter à la présentation sous forme de catalogue du programme mais d'offrir au jury une réflexion scientifique avec une mise en perspective.

Les candidats doivent s'attacher à montrer leurs capacités d'adaptation et d'ouverture, qui leur permettront de s'ouvrir à de nouveaux enseignements.

Enfin, les candidats de chacune des options sont questionnés sur leur connaissance du système éducatif, en particulier sur le lien de leur approche didactique et pédagogique avec les valeurs de la République, dans le cadre d'une mise en situation simple et concrète proposée oralement par le jury au moment de l'entretien.

## V/ SUJETS

### **SUJETS POSÉS en CAPET et CAER A :**

- Quels sont les enjeux de l'information dans l'organisation ?
- La rémunération, encadrée par le droit de travail, peut-elle constituer un facteur de motivation des hommes ?
- Dans quelle mesure la rémunération peut-elle être un facteur de motivation au travail ?
- Quels sont les enjeux de la communication interne sur la performance de l'entreprise ?
- Les enjeux des évolutions actuelles du contrat de travail pour le salarié et pour l'entreprise
- Comment évaluer la performance d'une organisation ?
- La gestion des compétences contribue-t-elle à la création de valeur ?
- Performance sociale : atout ou frein à la performance de l'entreprise ?
- La performance d'une organisation repose-t-elle sur la culture ?
- Quelles sont les incidences sur les conditions de travail de la GPEC ?
- Quels sont les enjeux des technologies coopératives ?
- La cohésion au sein d'une organisation participe-t-elle à sa performance ?
- Les enjeux de la dématérialisation au sein des organisations
- Comment apprécier la valeur dans une entreprise ?
- Quels sont les liens entre la formation des salariés et la performance de l'organisation ?
- Dans quelle mesure l'organisation du travail peut-elle être un facteur de motivation du salarié ?
- Dans quelle mesure l'aménagement du temps de travail influence-t-il la performance de l'entreprise ?
- La performance de l'entreprise est-elle conditionnée par l'organisation du travail ?
- La culture favorise-t-elle l'employabilité des individus ?
- Le contrat de travail peut-il être un levier de motivation ?

### **SUJETS POSÉS en CAPET et CAER B :**

- L'image fidèle de l'entreprise
- Comment la connaissance des coûts aide la prise de décision ?
- Le rôle des documents de synthèse dans la mesure de la performance
- Gestion du risque et système d'information
- Les relations de l'entreprise avec ses partenaires
- Comment mesurer la performance de l'entreprise ?
- L'optimisation de l'usage du facteur humain dans la combinaison des facteurs de production.
- Quel est l'impact de l'analyse des coûts sur la prise de décision ?
- Comment optimiser le coût du personnel pour améliorer la performance de l'entreprise ?
- Formation et partage de la valeur ajoutée
- Le choix des investissements
- Les aspects juridiques et financiers de la création d'entreprise
- Les soldes intermédiaires de gestion et la capacité d'autofinancement
- La création de valeur dans les différents types d'organisations
- Pérennisation de l'entreprise : les budgets.
- Le financement du cycle d'exploitation
- Du résultat à la trésorerie.

### ***SUJETS POSÉS en CAPET et CAER C :***

- En quoi l'analyse du marché est-elle déterminante dans la mise en œuvre du marketing opérationnel ?
- Le consommateur est-il toujours rationnel dans ses choix ?
- La veille commerciale comme fondement des décisions stratégiques de l'entreprise
- Les composantes immatérielles de l'offre
- Enjeux et outils de la mise en valeur de l'offre
- La détermination du prix de vente
- Enjeux et composantes de la stratégie de fidélisation
- Expliquer l'intérêt de la segmentation de la clientèle pour l'entreprise
- Comment les entreprises prennent-elles en compte l'évolution du comportement du consommateur ?

### ***SUJETS POSÉS en CAPET et CAER D :***

- Gestion des ressources et de services distants
- Les bases de données